

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 10 JANVIER 2022**

**Date de la convocation** : 04/01/2022

**Date d'affichage** : 04/01/2022

**Nombre de conseillers** : en exercice : 15

Présents : 13 + 1

Votants : 13 + 1

Le lundi 10 janvier 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

**Étaient présents** : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier

**Absents excusés ayant donné procurations :**

Monsieur Besson Hervé a donné pouvoir à Monsieur Besson Patrick

**Était absente** : Céline Martinet

Olivier Pelhâte est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**I. GENERALITES**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 06-12-2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**Vote pour 13 + 1**

2. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 8 JUIN 2020

Pas de dépenses

3. APPROBATION DE LA CARTE DE L'AUBERGE DES ENTREMONTS (PREVU DANS LE DSP CONSENTIE AVEC L'ESAT)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la DSP, article 10, qui lie la commune et l'ESAT, ce dernier est tenu de nous informer et faire valider la carte et les tarifs appliqués à l'Auberge des Entremonts.

La nouvelle carte proposée est approuvée.

**Vote pour 13 + 1**

4. EPURATION DU DOSSIER DU PERCEPTEUR : ENER'BAT

Madame le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre d'une diminution des charges énergétiques, la commune d'Entremont le Vieux a souhaité un diagnostic énergétique sur le musée de l'ours des cavernes. Celui-ci a été réalisé par le cabinet ENERBAT début 2013 et a donné lieu à une série de préconisations.

Le cabinet ENERBAT a ensuite été missionné pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en performance énergétique et environnementale pour le musée de l'ours des cavernes (MOC). Le projet ayant évolué dans le temps à la suite de contraintes d'urbanisme et de choix de mutualisation du système de chauffage entre le MOC et les ateliers communaux / bureaux la prestation réalisée par ENERBAT a évoluée également sans que cela ne donne lieu à la signature d'un nouveau contrat. Une

prestation a été réglée (1 320€HT) sans qu'elle ne corresponde à des étapes listées dans le cahier des charges. Il avait été convenu à l'époque que le montant payé correspondait réellement à une étude présentée à la commune.

Le Percepteur doit épurer son dossier comptable et demande que le conseil municipal se prononce sur la réalité de la prestation facturée et payée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal atteste que la mission a bien été réalisée pour un montant de 1 320€HT soit 1 584€TTC.

### **Vote pour 13 + 1**

#### 5. EPFL : AVENANT FINANCIER N°2 – ECHEANCE ANNUELLE A LA CONVENTION DE PORTAGE LE DESERT

Madame le Maire explique que l'intervention de l'EPFL s'établit dans le cadre d'une convention d'intervention et de portage foncier régularisée le 16 août 2016 dans le cadre de la maîtrise foncière de l'opération n°15-351 « préemption Le Désert » modifiée par avenant n°1 en date du 10 décembre 2020.

Il convient d'approuver l'échéancier financier de cette opération qui prévoit au 5 novembre 2021 et 2022 des annuités sur capital stocké de 18.80% soit 6 599.67€, et au 5 novembre 2023, le solde.

### **Vote pour 13 + 1**

## **II. TRAVAUX**

#### 1. DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE : RENOVATION TOITURE ET ELECTRICITE

Madame le Maire rappelle :

- que l'église, bâtiment patrimonial de la commune mérite un entretien pour ne pas se dégrader
- qu'il est constaté des fuites sur le toit qui pourraient endommager les voutes
- qu'un risque d'effondrement est à craindre
- que le système électrique est vétuste
- la délibération 129/2021 du 6 décembre 2021 missionnant le bureau d'études IWI économistes pour accompagner la commune dans la définition du projet de réfection de la toiture et le suivi administratif et technique de la procédure
- qu'une visite a été réalisée afin de définir les travaux concernant l'électricité et leur montant

Madame Le Maire propose au conseil municipal :

- de solliciter la préfecture de la Savoie pour l'attribution d'une aide la plus élevée possible dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) / dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022
- d'approuver le plan de financement suivant

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Maîtrise d'œuvre IWI économiste	6 900€	DETR / DSIL 2022	63 658.40€
Lot charpente	64 463€		
Lot électricité	8 210€	Autofinancement	15 914.60€
<b>TOTAL</b>	<b>79 573€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>79 573€</b>

## Vote pour 13 + 1

### 2. INFORMATIONS TRAVAUX DIVERS

- Une fuite à La Recorbaz est en cours de réparation par le SIAEP
- Réfection de la route des Combes : le radier sera réalisé après l'hiver
- La construction du bâtiment public d'information à La Plagne débutera en avril 2022 – un point administratif avec le secrétariat et l'architecte a été fait
- Des gros travaux sont à prévoir sur la route des Pins entre la route départementale et le pont.
- Une demande d'un particulier a été faite pour élargir la route des Combes en commençant derrière les serres de Monsieur Rey, jusque vers le pont vers chez Monsieur Cartannaz : un dossier de faisabilité devra être établi

## III. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

### 1. POINTS SUR LES STATIONS

- Le Désert : mutualisation des secours sur piste entre le fond et l'alpin. Le ski de fond a bien fonctionné malgré la fermeture du secteur du Mollard pendant quelques jours
- La Station du Granier a réouvert hier
- Le Planolet et Saint Pierre de Chartreuse :  
La communauté de communes a confié la gestion du domaine skiable pour la saison 2021-2022 à CCDS (Cœur de Chartreuse domaine skiable) une filiale de SSIT (Savoie station ingénierie tourisme) avec un périmètre réduit, ne comprenant ni la télécabine des Essarts ni le télésiège de la Scia pour des raisons économiques.  
La communauté de communes (CCCC) et le gérant le déplorent un manque de personnel qui n'a pas permis d'ouvrir la totalité des remontées mécaniques déléguées (dont le télésiège de la Combe de l'ours), et ce malgré une équipe complète de pisteurs au 13 septembre 2021. Cela est dû à de nombreux désistements. La CCCC et CCDS ont activés leurs réseaux pour combler ce déficit de personnel, sans succès jusqu'à présent.  
À la suite de l'exercice d'évacuation verticale obligatoire réalisé le 7 janvier 2022, le télésiège de la combe de l'ours pourra ouvrir à compter du mercredi 12 janvier.  
Les tarifs des forfaits ont fait l'objet de nombreuses critiques.

#### **IV. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE**

##### 1. POINT SUR LE MUSEE : FREQUENTATION, MECENAT...

- Fréquentation 2021 : 9 607 visiteurs (contre 9818 en 2020 et 15000 en 2019)
- Le MOC est classée 3<sup>ème</sup> musée payant de Savoie le plus fréquenté
- Préparation de la fête préhistorique le 1<sup>er</sup> week-end de juillet + les 20 ans du musée
- Fermeture le 31 août pour les travaux d'agrandissement
- Réouverture prévue au mieux le 8 avril 2023 pour les vacances de Pâques, mais plus probablement en juin.
- Un stagiaire (ou 2) est à trouver pour la période de juin à août
- Un mécène pourrait accompagner le projet d'extension et financer une œuvre jusqu'à 30 000€

##### 2. VERSEMENT DE LA PRIME INFLATION AUX AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

La prime inflation décidée par le gouvernement de 100€ est versée à tous agents dont le salaire net est inférieur à 2 000€ / mois. Les agents devront déclarer s'ils ont plusieurs employeurs. Un courrier d'information est adressé à tous les agents communaux.

#### **V. QUESTIONS DIVERSES**

##### 1. CENTRE DE VACANCES LE TROLLES

Un potentiel acheteur (représentant 2 couples) a été reçu samedi 8 janvier 2022. Le projet porté consiste en de la gestion libre. Ils envisagent de conserver les salles de classes ainsi que les appartements pour proposer plusieurs types d'accueils.

##### 2. MAISON CARTANNAZ

L'achat de cette maison est toujours en réflexion pour envisager l'accueil d'une crèche. D'autres lieux répondant aux exigences imposées sont recherchés également.

##### 3. RETOUR SUR LE RENDEZ-VOUS AVEC LE SDIS

Un point a été fait sur les différents sujets intéressant la commune : recrutement de sapeurs-pompiers volontaires, poteaux incendie, bâtiment...

En ce qui concerne le projet de la caserne (besoin de 3 000 m<sup>2</sup>), 2 emplacements ont été ciblés. Néanmoins, il faut continuer les recherches de terrains possibles. La maîtrise foncière et viabilisation du terrain sont à la charge de la commune. Le projet sera financé par le département à hauteur de 30%, il est inscrit au programme du Département en 2024. Le reste est à la charge des 4 communes (réserve sur Saint Pierre d'Entremont Isère car ne dépendant pas du même SDIS). D'autres financements sont à rechercher.

##### 4. REUNION PETITE ENFANCE

Le projet de crèche est toujours d'actualité pour les 3 communes (Saint Pierre d'Entremont Isère et Savoie et Entremont le Vieux). Le coût de fonctionnement d'une crèche est élevé.

2 assistantes maternelles souhaitent créer une MAM (maison d'assistantes maternelles) pour accueillir 8 enfants. Elles recherchent un local d'au moins 80 m<sup>2</sup>.

##### 5. CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES

Un projet de conseil de jeunes entre nos communes des Entremonts est porté par l'AADEC. Une charte a été rédigée. Ce projet concerne les collégiens et lycéens des 4 communes. L'objectif est de sensibiliser les enfants à tout ce qui concerne la démocratie, l'argumentation, le montage de projet etc... Une phase d'animation est prévue pour motiver les jeunes et créer ce conseil pour septembre 2022 (20 jeunes).

6. BULLETIN MUNICIPAL

La prochaine parution du bulletin est prévue vers le 15 février. Les articles sont à rendre avant le 4 février.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE LUNDI 7 FEVRIER 2022 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Levée de la séance à 22h30

Fait à Entremont le Vieux,  
Le 28 janvier 2022

Le Maire,  
Anne LENFANT

 